



Simulateur : Calcul des cotisations sociales pour l'embauche d'un premier salarié

Urssaf

Cet estimateur s'adresse aux entreprises du secteur privé. Il permet d'estimer le montant mensuel de l'ensemble des cotisations et contributions et le coût total de la rémunération à prévoir lors d'une embauche, ainsi que le salaire net après impôt qui sera versé à l'employé.

L'estimation prend en compte l'application, régulièrement mise à jour, des cotisations sociales, des réductions de cotisation, et de l'impôt sur le revenu au taux dit neutre.

Il s'agit d'une estimation à titre indicatif.

Elle ne prend pas en compte les conventions collectives, ni les aides à l'embauche.

Elle ne remplace pas l'obligation mensuelle d'émettre des fiches de paie et la déclaration sociale nominative (DSN).

Accéder au
simulateur ↗

(<https://www.urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/estimateur-de-cotisations-2019.html?ut=estimateurs>)

Vérfifié le 18 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Déclaration et paiement des cotisations sociales (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24013>)
- Procédure d'embauche et formalités (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23107>)